

**PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT
DES PERSONNES DEFAVORISEES DES COTES D'ARMOR**

**FONDS DE SOLIDARITE
POUR LE LOGEMENT**

**Volet
ACCOMPAGNEMENT
SOCIAL LIE AU
LOGEMENT**

BILAN ANNEE 2016

Nom de l'ASSOCIATION : ADALEA

**Réalisation des mesures uniquement par ADALEA
sur les Pays de Saint-Brieuc et de Guingamp**



ANALYSE QUANTITATIVE

Ces données chiffrées concernent les ménages ayant fait l'objet d'une décision de la commission spécifique (1ère demande et/ou renouvellement)

Durant l'année concernée par le bilan ou en accord de principe de l'année précédente et ayant été réellement suivis

(Hors annulation et forfait).

Veillez à ce que les informations soient les plus complètes possibles et assurez-vous de la répartition pour retrouver le nombre total de personnes ou de ménages ou de mesures.

Il vous est possible de commenter ces données chiffrées au fur et à mesure des tableaux ou en conclusion de cette partie d'analyse quantitative, notamment pour préciser les évolutions éventuelles que vous avez constatées.

TABLEAU 1 / MESURES ACCORDEES et ANNULATIONS

Type de décision	Pays de Saint Briec						Pays de Guingamp			
	Mesure de 2 mois	Mesure de 3 mois	Mesure de 4 mois	Mesure de 8 mois	TOTAL	TOTAL en mois mesure	Mesure de 4 mois	Mesure de 8 mois	TOTAL	TOTAL en mois mesure
Demande initiale	-	-	75	3	78	324	1	-	1	1
1^{er} renouvellement	1	1	38	-	40	157	-	-	-	-
2nd renouvellement	-	-	19	-	19	76	-	-	-	-
TOTAL	1	1	132	3	137	557	1	-	1	4
	Mois mesures annulés					59	Mois mesures annulés			-
	Mois mesures réintégrés					6	Mois mesures réintégrés			-

Ce qui correspond à 561 mois mesures accordés auxquels sont enlevés les 59 mois mesures annulées et 6 mois mesures réintégrés sur 2016, soit un total de mois mesures engagés après annulation et réintégration de 508 mois mesure engagé en 2016.

TABLEAU 2 / ORIGINE DE LA PREMIERE DEMANDE

Origine	Pays de Saint Briec		Pays de Guingamp	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Autre travailleur social	8	10.26%	1	100%
Organisme HLM	-	-	-	-
Travailleur social du CD	70	89.74%	-	-
TOTAL	78	100%	1	100%

TABLEAU 3 / SITUATION FAMILIALE

Ne considérer que les enfants à charge (sans ressources vivant au foyer).

Situation familiale	Pays de Saint Briec		Pays de Guingamp	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Couple avec enfant(s)	9	11.54%	-	-
Couple sans enfant	3	3.85%	-	-
Personne isolée avec enfant(s)	26	33.33%	1	100%
Personne isolée sans enfant	40	51.28%	-	-
TOTAL	78	100%	1	100%

TABLEAU 4 / AGE DES ADULTES COMPOSANT LES MENAGES

(Retrouver le même nombre d'hommes et de femmes que dans le tableau précédent)

Tranches d'âges	Pays de Saint Brieuc			Pays de Guingamp		
	Hommes	Femmes	Pourcentage	Hommes	Femmes	Pourcentage
18 à 25 ans	4	12	17.78%	-	-	-
26 à 39 ans	11	18	32.22%	1	-	100%
40 à 59 ans	23	10	36.67%	-	-	-
Plus de 60 ans	6	6	13.33%	-	-	-
Non renseigné	-	-	-	-	-	-
TOTAL	44	46	100%	1	-	100%

TABLEAU 5 / NATURE DES RESSOURCES

Pour chaque ménage (personne ou couple), ne tenir compte que d'une ressource, celle qui est prédominante.

Ressources	Pays de Saint Brieuc		Pays de Guingamp	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
AAH	2	2.56%	-	-
Indemnités de chômage	16	20.51%	1	100%
Indemnités de stage	-	-	-	-
Indemnités journalières	4	5.13%	-	-
Invalidité	-	-	-	-
Retraite	8	10.26%	-	-
RSA MAJ	4	5.13%	-	-
RSA Socle	31	39.74%	-	-
Salaire CDD	2	2.56%	-	-
Salaire CDI	10	12.82%	-	-
Sans ressources	1	1.28%	-	-
Non renseigné	-	-	-	-
TOTAL	78	100%	1	100%

TABLEAU 6 / MONTANT DES RESSOURCES MENSUELLES au début de la mesure (hors aides au logement)

Montant	Pays de Saint Briec		Pays de Guingamp	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
0 à 500 €	11	14.10%	-	-
501 à 1 000€	34	43.59%	-	-
1 001 à 1 500€	25	32.05%	1	100%
1 501 à 2 000€	5	6.41%	-	-
2 001 à 2 500€	3	3.85%	-	-
2 501 à 3 000€	-	-	-	-
3 001 à 3 500€	-	-	-	-
Non renseigné	-	-	-	-
TOTAL	78	100%	1	100%

TABLEAU 7 / LOGEMENT AU DEBUT DE LA MESURE

Type de logement	Pays de Saint Briec		Pays de Guingamp	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Accédant ou propriétaire	2	2.56%	1	100%
Hébergement chez un tiers (amis, parents)	12	15.38%	-	-
Locataire parc HLM ou communal	27	34.62%	-	-
Locataire parc privé	34	43.59%	-	-
Logement précaire (hôtel, chambre meublée, caravane, etc.)	3	3.85%	-	-
TOTAL	78	100%	1	100%

TABLEAU 8 /PRINCIPAL MOTIF D'INTERVENTION PAR RAPPORT AU LOGEMENT

(Un seul motif par ménage)

Motif	Pays de Saint Brieuc		Pays de Guingamp	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Accès au logement	10	12.82%	-	-
Evaluation	13	16.67%	-	-
Problème de voisinage, entretien, dégradation, vétusté ou insalubrité	-	-	-	-
Recherche de logement	30	38.46%	-	-
Recherche et accès	24	30.77%	1	100%
Traitement des impayés	1	1.28%	-	-
Autre motif	-	-	-	-
TOTAL	78	100%	1	100%

TABLEAU 9 /PREVENTION DES EXPULSIONS (en début de mesure)

Résiliation du bail	Pays de Saint Brieuc	Pays de Guingamp
Procédure engagée auprès d'un tribunal	9	-
Bail résilié par décision de justice	5	-
Reçu un commandement à quitter les lieux	5	-
TOTAL	19	-

TABLEAU 10/SITUATION DU LOGEMENT (à la date de la demande ASLL)

Situation	Pays de Saint Briec		Pays de Guingamp	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Bail non renouvelé	7	8.97%	-	-
Hébergé chez un tiers	11	14.10%	-	-
Logement avec forme d'inconfort	3	3.85%	-	-
Logement inadapté	23	29.49%	-	-
Problème d'endettement et de surendettement	2	2.56%	1	100%
Procédure d'expulsion (impayés de loyers)	24	30.77%	-	-
Procédure d'expulsion (troubles de voisinage)	2	2.56%	-	-
Non renseigné	6	7.69%	-	-
TOTAL	78	100%	1	100%

TABLEAU 11/ DIFFICULTES REPEREES CHEZ LE DEMANDEUR (à la date de la demande ASLL)

Difficultés	Pays de Saint Briec		Pays de Guingamp	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Gestion budgétaire	53	67.95%	1	100%
Gestion administrative	53	67.95%	1	100%
Autonomie insuffisante	49	62.82%	1	100%
Démarches infructueuses	21	26.92%	-	-
Problème pour appréhender un nouveau lieu d'habitation	10	12.82%	-	-
Problème à aménager dans un logement	12	15.38%	-	-
Prévention de troubles de voisinage	1	1.28%	-	-
Problème de santé	1	1.28%	-	-

TABLEAU 12/ DOSSIER DE SURENDETTEMENT

Dossier de surendettement	Pays de Saint Brieuc				Pays de Guingamp			
	Nbre	Aide par le conseiller ASLL	Aide par le travailleur social	De façon autonome	Nbre	Aide par le conseiller ASLL	Aide par le travailleur social	De façon autonome
Ayant nécessité un suivi dans le cadre de l'ASLL	13				1			
Constitué dans le cadre de l'ASLL	17	3	14	-	1	1	-	-
Recours devant la commission de médiation DALO	2	1	1	-	-	-	-	-

TABLEAU 13 / STATUT EN FIN DE MESURE

(Fins réelles de mesures intervenues entre le 01/01/2016 et le 31/12/2016)

Statut	Pays de Saint Brieuc		Pays de Guingamp	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Accédant ou propriétaire	4	5.56%	-	-
Hébergement chez un tiers (amis, parents)	3	4.17%	1	50%
Hébergement Foyers, CHRS, ALT	4	5.56%	-	-
Locataire parc HLM ou communal	30	41.67%	-	-
Locataire parc privé	29	40.28%	1	50%
Non renseigné	-	-	-	-
TOTAL	72	100%	2	100%

ANALYSE QUALITATIVE

Attention :

Pour cette partie, l'Association peut dépasser le cadre du seul bilan de l'année et s'appuyer sur l'ensemble de son approche des ménages suivis au titre de l'Accompagnement Social Lié au Logement.

Pour une meilleure lecture, il est souhaitable de parler en nombre de ménages ou de mesures et non en pourcentage.

I – EVALUATION DU DISPOSITIF ASLL :

- Comment appréciez-vous globalement votre activité ASLL sur l'année 2016 ?

Les conseillères remarquent des situations qui globalement se dégradent. Elles constatent de plus en plus de problèmes de santé physique mais surtout de troubles psychiques. L'adhésion des personnes en souffrance psychique à la mesure, surtout sur un temps aussi court est compliqué.

Pour ces situations, des demandes AAH sont à effectuer car l'accès à l'emploi est définitivement compromis ; cette démarche est longue et fastidieuse.

Même chose pour les demandes de mesures de protection, les délais sont excessivement longs, actuellement d'environ 10 mois entre l'engagement de la démarche (repérage et évaluation avec l'infirmière MDD, rendez-vous médical, rédaction de l'exposé, envoi au tribunal) et la convocation devant le juge. L'accès au logement reste alors difficile puisque la problématique de paiement n'est pas réglée.

Les mesures de 4 mois sont adaptées lorsqu'il s'agit d'établir un diagnostic de la situation. Néanmoins, la majorité des situations nécessite un travail administratif et budgétaire conséquent, notamment du fait de budgets serrés et fragiles et de problématiques multiples. La durée de 4 mois peut être insécurisante pour les personnes ou dévalorisante car elle conduit à évaluer dès 3 mois les avancées qui peuvent être minimes.

- Avez-vous connu beaucoup :

- De refus : non

Quelles en sont les raisons ?

- D'annulations de mesures : 59 mois mesures

- Quelles en sont les raisons ?

Les annulations concernent principalement des renouvellements : les difficultés urgentes (trouver un logement, déposer un dossier...) sont traitées et le travail proposé de consolidation ou plus en profondeur sur la gestion budgétaire et administrative ne mobilise pas autant.

- Quelles propositions feriez-vous pour améliorer le dispositif ASLL ?

Allonger la durée des mesures initiales (les personnes en font également la demande). Du temps est nécessaire pour travailler sur des changements de fonctionnement et ne pas se contenter de gérer les urgences. Les CESF sont en mesure d'aider les personnes à comprendre et identifier leurs fonctionnements, leurs difficultés et leurs capacités mais ce travail demande d'instaurer un lien de confiance et de donner le temps aux ménages de s'approprier l'accompagnement, de se poser, de réfléchir, de s'inscrire dans une dynamique pour chercher des solutions. Il s'agit de rendre les gens acteurs et pas seulement bénéficiaires d'une mesure.

II - EVOLUTION DES PROBLEMATIQUES DU PUBLIC SUIVI PAR L'ASSOCIATION

- Sur la situation familiale et sociale

- La part des personnes isolées est stable, elle représente près de 85% des ménages accompagnés :
 - 51.3% sont des personnes seules (53 en 2015)
 - 33.3% sont des familles monoparentales (32 en 2015)
- La part des personnes de + 60 ans, continue aussi d'augmenter : 13.33% (10.8% en 2015, 4.8% en 2014). L'augmentation de l'espérance de vie et le maintien à domicile peuvent expliquer l'orientation de ces ménages. Nous avons accompagné des personnes âgées de plus de 80 ans. Elles sont isolées, n'ont pas de famille ou sont fâchées avec leurs enfants, elles donc peu d'appuis. Elle se retrouvent aussi plutôt en milieu rural, avec une difficulté d'accès aux services publics. Il s'agit principalement de travailler le maintien en logement autonome, dans de bonnes conditions et avec des charges adaptées.

- 34.62% sont locataires dans le parc social (26% en 2015, 21% en 2014) ; ces ménages sont majoritairement en situations d'impayés, voir en procédure d'expulsion. Les situations sont orientées trop tardivement. Les impayés sont parfois dus à des changements de composition familiales et les mutations restent compliquées car ne sont acceptées qu'à résorption des dettes.
- **Sur les ressources**
- 40% des ménages sont allocataires du RSA socle (32% en 2015, 29.63% en 2014). Les marges de manœuvre sur le plan budgétaire sont réduites et l'accès au logement difficile.
 - Près de 36% des ménages ont des ressources liées au travail, part qui continue de baisser (39% en 2015, 45% en 2014). Il s'agit d'emplois précaires, peu rémunérés, à temps partiels. Les revenus du travail sont faibles mais bloquent néanmoins l'accès à certains dispositifs d'aide.
- **Sur les objectifs des mesures**
- Les objectifs recherche et accès représentent plus de 69% des demandes
 - Le motif « traitement des impayés » (1 seule situation !) n'est pas révélateur des situations puisque les ménages sont nombreux en impayés. D'ailleurs 19 ménages sont concernés par une procédure contentieuse. Cet objectif n'est pas indiqué en 1er car le maintien n'est plus possible, la situation trop dégradée. Pourtant, le traitement des impayés va être incontournable et demandé un travail conséquent.
 - Plus de 38% des ménages (33% en 2015) ont nécessité un accompagnement pour constituer ou suivre un dossier de surendettement.
 - Augmentation des personnes ayant des problématiques de santé (addictions, troubles psychiques) qui ne sont pas indiqués dans les dossiers de demande. Ces personnes présentent des freins importants au travail d'accompagnement administratif et budgétaire du fait de leur difficulté à se mobiliser, à agir, parfois à comprendre.

III - EVOLUTION DES BESOINS DU PUBLIC EN TERME DE LOGEMENT ET DECALAGES EVENTUELS AVEC LES POSSIBILITES DU MARCHE

Les difficultés :

- L'accès au logement du fait du manque de peu de petits logements disponibles dans le parc social et avec un coût adapté mais aussi les grands logements (T5)
- L'absence de perspectives dans le parc public en cas d'antécédents d'impayés ou de troubles de voisinage (y compris des antécédents de + de 15 ans, parfois dans le cadre d'autres situations familiales)
- Les dettes et les demandes de mutation dans le parc social : la mutation est compliquée si le ménage ne rembourse pas la dette, les situations s'aggravent.
- Les budgets fragiles, le moindre imprévu vient déstabiliser l'organisation posée.
- L'accès au logement pour les hommes seuls avec des enfants en droits de visite et d'hébergement n'ayant pas les ressources nécessaires pour financer un logement adapté pour accueillir les enfants.
- Les demandes de mesures de protection qui sont longues dans les délais et la mise en œuvre ou sont refusées.
- L'aménagement du logement, notamment pour les personnes seules : plus de possibilité de prêt ménager dans le cadre du FSL et pas de prêt CAF possible.

IV - EVOLUTION DE VOS MODES ET MOYENS D'INTERVENTION

Dans les divers domaines traités dans le cadre de l'ASLL

- LE LOGEMENT

- Recherche de logement :
 - o Poursuite du travail de proximité avec les offices HLM, notamment via des rencontres régulières entre la coordinatrice ADALEA et les bailleurs publics : Terre et Baie Habitat, Côtes d'Armor Habitat, Bâtiments et Styles de Bretagne ;
 - o Recherche de logements dans le parc privé avec les sites internet.
- Travail en lien avec la précarité énergétique, notamment dans le parc privé, des logements défectueux avec des couts énormes mais aussi des difficultés d'utilisation des équipements : partenariat avec l'ABIEG pour des ateliers collectifs et des suivis individuels ;
- Elaboration de fiches outils sur la recherche de logement, la prise de location, l'entretien, les obligations locataire/propriétaire...

- LE BUDGET

- Le travail budgétaire est présent dans toutes les situations ; certaines personnes complètement démunies, qui se saisissent peu de l'accompagnement, sont peu réactives du fait de problèmes de santé.
- Les difficultés en lien avec les charges fixes non compressibles, notamment liées au logement (loyers, énergies, assurance), mais trop lourdes au regard des ressources sont prépondérantes.
- Des ménages qui s'investissent dans ce travail budgétaire quand ils ont l'appui du travailleur social mais qui peuvent se démobiliser quand la mesure s'arrête ou se retrouver en incapacité de gérer des imprévus financiers (appareil ménager qui tombe en panne et doit être remplacé par exemple). Certains auraient juste besoin d'une aide ponctuelle, d'autres d'un suivi sur du long terme

DURANT CETTE ANNEE, AVEZ-VOUS EXPERIMENTE DES PRATIQUES COLLECTIVES ?

Oui

Non

Si oui, sous quelle forme : ateliers collectifs sur les économies d'énergies en partenariat avec l'ABIEG.

V - EVOLUTION DE VOTRE PARTENARIAT

- Quels nouveaux partenaires avez-vous rencontrés ou quelles nouvelles relations avez-vous mises en place avec des partenaires déjà connus ?

Collaboration toujours plus importante avec le secteur de la santé

- Les infirmières MdD, notamment pour instruire demandes d'AAH, aides à domicile, mesures de protection, ouverture de droits
- Les cliniques, les CMP, le CSAPA (orientations)

Orientations de plus en plus nombreuses vers le réseau caritatif.

Travail en lien avec les CCAS des petites communes en milieu rural

Rencontre avec la Banque de France organisée en 2016 afin de faire le point sur le surendettement et améliorer la collaboration ente professionnels.

Avez-vous rencontré des difficultés dans vos échanges avec certains partenaires ?

Les négociations sont parfois compliquées avec les services contentieux des bailleurs sociaux.

VI - PROBLEMATIQUES ET PERSPECTIVES EN FIN DE MESURE

- **Pourquoi certains objectifs n'ont pas été atteints ?
Quelles sont les difficultés qui se sont manifestées lors des mesures aux objectifs non atteints ?**

Certaines personnes ne sont pas prêtes au changement, d'autres ne sont pas en capacité du fait de problèmes de santé qui entravent la disponibilité, empêchent la mobilisation (addiction, troubles psys, maladie mentale), ne permettent pas de se projeter et d'anticiper.

- **Relais en fin de mesure (ceux qui sont opérants, ceux qui le sont moins et pourquoi, ceux qui manquent...)**

Principalement, relais avec les AS et les mandataires.

Dans certaines situations, aucun relais n'est possible malgré les besoins de consolider. Il faudrait que les personnes puissent avoir un référent qui soit en vigilance sur leur situation.

VII – AUTRES REMARQUES COMPLEMENTAIRES ET SUGGESTIONS

Il manque une possibilité de soutien dans le temps pour des personnes vulnérables avec des budgets fragiles qui ont besoin d'un interlocuteur unique : vigilance, possibilité de faire appel en cas de besoin, d'imprévu, piqûre de rappel.

Le travail mené hors rendez-vous physique serait à valoriser (démarches, contacts partenaires).

Les délais et les refus de mesures de protection qui se multiplient représentent un risque considérable dans le maintien dans le logement.

Des mesures étalées pour certaines situations, à raison d'un rendez-vous par mois seraient pertinentes : dans l'attente d'une décision (surendettement, mesure de protection...), pour consolider le travail, pour réassurer sans un arrêt brutal.